

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 14 décembre 1936 Publication et mise en application provisoire, à partir du 1er janvier 1937, de 'arrangement franco polonais du 15 décembre 1936 prorogeant de trois mois l'accord commercial provisoire conclu entre la France et la Pologne le 18 juillet 1936. ainsi que les textes annexés à cet accord.

n° 14

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
14 décembre 1936

Numéro JO  
n° 483 du 28/02/1937

Date du numéro  
28 février 1937

### VISAS

Le Président de la République française, Vu l'article 8 de la loi du 16 juillet 1875

**Vu** la loi du 29 juillet 1919: Sur la proposition du Président du Conseil, du Ministre des affaires étrangères, du Ministre de l'économie nationale, du Ministre du commerce, du Ministre des finances, du Ministre des colonies et du Ministre de l'agriculture: Le Conseil des Ministres entendu.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'arrang ment franco-polonais du 15 décembre 1936, dont la teneur suit, pro rogeant de trois mois l'accord commercial provisoire conclu entre la France et la Pologne le 18 juillet 1936, ainsi que les textes annexés à cet accord, sera mis en application à dater du 1er janvier 1937, en attendant son approbation par le Sénat et la Chambre des députés.

Ambassade de Pologne.